

AFFAIRE N° 15 - Emprunt complémentaire de 15.000.000. de frs.CFA. pour le financement des travaux d'aménagement de la Place Sarda Garriga et de la Place de la Préfecture.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Les travaux d'aménagement de la Place de la Préfecture et de la Place Sarda Garriga, commencés en 1964, s'élèvent à ce jour à 32.214.898.frans.CFA. et, pour les terminer, il faut tabler sur une dépense de l'ordre de 6.000.000. de frs.CFA. ce qui porte le montant total de la dépense à 38.214.898.frans.CFA. arrondi à 38.300.000. frans.CFA.

Les modalités de financement de cette opération s'établissent comme suit :

- Emprunt à la C.C.C.M.....	10.000.000.	de frs.CFA.
- Crédits échange	2.300.000.
- Crédits échange	500.000.
- Subvention du Département	1.000.000.
- Crédits échange (Eaux et Forêts).....	800.000.
- Subvention S.I.T.O.....	492.000.
- Participation communale	17.122.898.

La participation communale dépasse de beaucoup les possibilités budgétaires de la Commune, et c'est la raison pour laquelle je me propose de solliciter, avec votre accord, un emprunt complémentaire de 15.000.000. de frs.CFA. auprès de la C.C.C.M. pour parfaire le financement de cette opération.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité autorise le Maire à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique un emprunt de 15.000.000. de frs.CFA. pour parfaire le financement des travaux d'aménagement de la Place de la Préfecture et de la Place Sarda Garriga

Donne pouvoir au Maire et en son absence au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune chaque année, les mensualités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est précisé, en outre, que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat après la réalisation du prêt devront obligatoirement être affectées après leur encaissement à des remboursements anticipés.

A l'occasion de l'examen de ce dossier, certains Conseillers signalent les difficultés de circulation actuelles sur la Place de la Préfecture.

Il y sera remédié dans la mesure du possible, plus spécialement au moyen de nouveaux panneaux indicateurs. M.le Secrétaire Général de Mairie est chargé de suivre cette question avec les Services intéressés et de vérifier par la même occasion tous les panneaux de signalisation de ce circuit et de la ville.

Approuvé,

St-Denis, le 10 Août 1965

P. le Préfet, absent
en mission,
Secrétaire Général :

Signé : J. Cluchard